

ARRETE MUNICIPAL N°2026-13

23 mars 2026

ARRETE PORTANT DELEGATION AUX ADJOINTS

Nous, Serge WOLLJUNG, Maire de la commune de Silly sur Nied

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

VU la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints ;

VU le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026 ;

CONSIDERANT que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints ;

ARRETONS

Article 1 : A compter du 20 mars 2026, Madame MARTIGNON Sonia 1ère adjointe, est déléguée pour intervenir dans le domaine suivant : FIXER LE CAP (administration, finances, communication, civisme, SIVU)

En outre, le Maire lui accorde une délégation de signature pour les documents suivants :

- Toute pièce administrative et de gestion des affaires courantes
- Toute pièce comptable, mandatement et titre,
- Arrêtés relatifs à la police municipale
- Certification matérielle et conforme des documents présentés à cet effet, ainsi que toutes légalisations
- Délivrance des expéditions du registre des délibérations

Article 2 : A compter du 20 mars 2026, Monsieur POINSIGNON Gilles 2ème adjoint, est délégué pour intervenir dans le domaine suivant : CULTIVER LE TERRAIN (urbanisme, voirie, travaux, réseaux, numérique)

En outre, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire ou du 1er adjoint, délégation de signature lui est accordée pour les mêmes compétences qu'évoquées à l'article 1.

Article 3 : A compter du 20 mars 2026, Madame LUBNAU Dominique 3ème adjointe, est déléguée pour intervenir dans le domaine suivant : FAIRE BATTRE LES CŒURS (vie associative, vie paroissiale, environnement, social, mémoire, sécurité)

En outre, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire ou du 1er adjoint ou du 2ème adjoint, délégation de signature lui est accordée pour les mêmes compétences qu'évoquées à l'article 1.

ARRETE MUNICIPAL N°2026-13


23 mars 2026

Article 4 : A compter du 20 mars 2026, Monsieur BOULANGE Philippe 4ème adjoint, est délégué pour intervenir dans le domaine suivant : SOIGNER LES EQUIPEMENTS (bâtiments, entrepôt, matériel, monuments, prestations extérieures)

En outre, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire ou du 1er adjoint ou du 2ème adjoint ou du 3ème adjoint, délégation de signature lui est accordée pour les mêmes compétences qu'évoquées à l'article 1.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à M. le Sous-Préfet.

Fait à Silly-Sur-Nied, le 23 mars 2026

The image shows a blue ink signature and the official seal of the Mayor of Silly-sur-Nied. The seal is circular with the text 'MAIRIE DE SILLY SUR NIED' around the top and '(Moselle)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a castle tower and a tree. Below the seal, the text 'Signature et cachet' is printed.

Signature et cachet